|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale****COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES, MARITIMES ET ENVIRONNEMENTAUX****Troisième session**Bali, Indonésie, 4-9 mars 2024 | **SERCOM-3/Doc. 4.7(3)** |
| Présenté par:Président du SC-MMO 28.II.2024**VERSION 3** |

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR:** **RÈGLEMENT TECHNIQUE ET AUTRES QUESTIONS TECHNIQUES**

**POINT 4.7 DE L’ORDRE DU JOUR:** **Services de météorologie maritime et d’océanographie**

# RECUEIL ET DIFFUSION D’INFORMATIONS OCÉANOGRAPHIQUESET DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME À L’AIDE DES SERVICESMOBILES PAR SATELLITE AGRÉÉS DE L’ORGANISATIONMARITIME INTERNATIONALE

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Le président du Comité permanent des services de météorologie marine et d’océanographie (SC-MMO) afin de proposer un projet de recommandation pour le recueil et la diffusion d’informations océanographiques et de météorologie maritime par le biais des services mobiles par satellite agréés (RMSS) de l’Organisation maritime internationale (OMI). L’objectif est le suivant: si le projet de recommandation est approuvé, les informations ainsi actualisées remplaceront la résolution 19 (Cg-XI) – Rassemblement et diffusion de l’information météorologique maritime au moyen du système INMARSAT, dont le contenu est désormais obsolète.**Objectifs stratégiques 2024-2027:** Objectif 1.4.27 – Accroître la valeur des informations et services météorologiques d’aide à la décision et innover dans ce domaine et objectif 2.1.7 – Optimiser l’acquisition des données d’observation du système terrestre par le biais du Système mondial intégré d’observation de l’OMM (WIGOS)**Incidence financière et administrative:** Dans les limites prévues dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027**Principaux responsables de la mise en œuvre:** Membres**Calendrier:** À partir de 2024 et jusqu’à ce que la situation évolue**Mesures attendues:** Examen et adoption du projet de recommandation |

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

### Introduction

1. Le présent document, soumis par le Comité permanent des services de météorologie marine et d’océanographie (SC-MMO), contient une proposition de projet de recommandation pour le recueil et la diffusion d’informations océanographiques et de météorologie maritime à l’aide des services mobiles par satellite agréés (RMSS) de l’Organisation maritime internationale (OMI). Ce projet de recommandation reflète la modernisation du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), ainsi que la politique unifiée en matière de données, et répond aux besoins urgents de recueil d’informations océanographiques et de météorologie maritime via les RMSS de l’OMI.

2. La Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM) approuve cette recommandation.

3. Le présent document est destiné à être soumis à la prochaine session du Conseil exécutif puis, s’il est approuvé, à une session future du Congrès.

4. Ce document, s’il est approuvé, a pour objectif de remplacer la [résolution 19 (Cg‑XI)](https://library.wmo.int/idviewer/55523/114) – Rassemblement et diffusion de l’information météorologique maritime au moyen du système INMARSAT.

### Mesure attendue

5. Compte tenu de ce qui précède, la Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM) est invitée à adopter le projet de recommandation 4.7(3)/1.

# PROJET DE RECOMMANDATION

## Projet de recommandation 4.7(3)/1 (SERCOM-3)

### Recueil et diffusion d’informations océanographiques et de météorologiemaritime à l’aide des services mobiles par satellite agréésde l’Organisation maritime internationale

LA COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES, MARITIMES ET ENVIRONNEMENTAUX,

**Ayant à l’esprit:**

1) La Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), telle que modifiée en 2000, chapitre V, règle 5, qui définit les services et les avis météorologiques pour les navires, ainsi que les amendements consécutifs,

2) La résolution A.1051(27) de l’Organisation maritime internationale (OMI) – IMO/WMO Worldwide Met-Ocean Information and Warning Service – Guidance Document (Document d’orientation sur le Service mondial OMI/OMM d’information et d’alerte pour la météorologie maritime et l’océanographie), telle que modifiée par la résolution MSC.470(101) du Comité de la sécurité maritime de l’OMI,

3) La résolution MSC.451(99) (2018) du Comité de la sécurité maritime de l’OMI – Statement of Recognition of Maritime Mobile Satellite Services Provided by Iridium Satellite LLC (Déclaration de reconnaissance des services mobiles maritimes par satellite fournie par Iridium Satellite LLC) en faveur de la modernisation du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) par l’introduction de plusieurs services mobiles par satellite agréés (RMSS),

4) La [résolution 1 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/idviewer/37353/10) – Politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale pour l’échange international de données sur le système Terre,

5) La circulaire MSC.1/Circ.1293/Rev.1, 2018 – Participation in the WMO Voluntary Observing Ships Scheme (Participation au Programme de navires d’observation bénévoles de l’OMM) du Comité de la sécurité maritime de l’OMI,

6) L’utilité des RMSS dans le contexte de l’initiative «Alertes précoces pour tous» (EW4All),

**Considérant** que la [résolution 19 (Cg-XI)](https://library.wmo.int/idviewer/55523/114) – Rassemblement et diffusion de l’information météorologique maritime au moyen du système INMARSAT est dépassée et qu’il est nécessaire que l’OMM élabore une nouvelle déclaration pour rendre compte de l’environnement opérationnel actuel résultant de la modernisation du SMDSM et de l’adoption de la politique unifiée de l’OMM en matière de données,

**Ayant examiné** la déclaration proposée pour le recueil et la diffusion d’informations océanographiques et de météorologie maritime à l’aide des RMSS de l’OMI, telle qu’elle figure en [annexe](#_Annexe_du_projet),

**Notant** que le Groupe de gestion de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM) de l’OMM approuve l’[annexe](#_Annexe_du_projet) de la présente recommandation,

**Recommande** au Congrès météorologique mondial d’adopter le projet de résolution figurant en [annexe](#_Annex_to_draft_4).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Annexe: 1](#_Annexe_du_projet)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Annexe du projet de recommandation 4.7(3)/1 (SERCOM-3)

**Projet de résolution ##/1 (EC-78)**

**Recueil et diffusion d’informations océanographiques et de météorologie maritime
à l’aide des services mobiles par satellite agréés de
l’Organisation maritime internationale**

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

**Rappelant:**

1) La recommandation 4.7(3)/1 (SERCOM-3) – Recueil et diffusion d’informations océanographiques et de météorologie maritime à l’aide des services mobiles par satellite agréés de l’Organisation maritime internationale,

2) La [résolution 19 (Cg-XI)](https://library.wmo.int/idviewer/55523/114) – Rassemblement et diffusion de l’information météorologique maritime au moyen du système INMARSAT,

3) La Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), telle que modifiée en 2000, chapitre V, règle 5, qui définit les services et les avis météorologiques pour les navires, ainsi que les amendements consécutifs,

4) La résolution A.1051(27) de l’Organisation maritime internationale (OMI) – IMO/WMO Worldwide Met-Ocean Information and Warning Service – Guidance Document (Document d’orientation sur le Service mondial OMI/OMM d’information et d’alerte pour la météorologie maritime et l’océanographie), telle que modifiée par la résolution MSC.470(101) du Comité de la sécurité maritime de l’OMI,

5) La résolution MSC.451(99) (2018) du Comité de la sécurité maritime de l’OMI – Statement of Recognition of Maritime Mobile Satellite Services Provided by Iridium Satellite LLC (Déclaration de reconnaissance des services mobiles maritimes par satellite fournis par Iridium Satellite LLC) en faveur de la modernisation du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) par l’introduction de plusieurs services mobiles par satellite agréés (RMSS),

6) La [résolution 1 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/idviewer/37353/10) – Politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale pour l’échange international de données sur le système Terre, au titre de laquelle les données d'observation fondamentales comprennent les observations océanographiques et de météorologie maritime, telles que définies dans le *Manu*e*l* du Système mondial intégré d'observation de l'OMM(OMM-N° 1160); et d'autres variables océaniques essentielles physiques du Système mondial d'observation de l'océan et variables climatologiques essentielles physiques du domaine océanique du Système mondial d'observation du climat, entre autres données fondamentales, *[Président du SC-MMO]*

7) La circulaire MSC.1/Circ.1293/Rev.1, 2018 – Participation in the WMO Voluntary Observing Ships Scheme (Participation au Programme de navires d’observation bénévoles de l’OMM) du Comité de la sécurité maritime de l’OMI,

8) L’utilité des RMSS de l’OMI dans le contexte de l’initiative «Alertes précoces pour tous» (EW4All),

**Ayant pris en compte:**

1. Le rôle important attribué aux RMSS au sein du SMDSM de l’OMI, s’agissant en particulier de la diffusion de renseignements sur la sécurité maritime, y compris les avis et prévisions météorologiques ainsi que les informations relatives à la recherche et au sauvetage,
2. Les responsabilités des Membres en matière de communication d’avis et de prévisions météorologiques pour la communauté maritime, conformément à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et au [*Manuel de l’assistance météorologique aux activités maritimes*](https://library.wmo.int/idurl/4/41585) (OMM-N° 558),
3. L’usage toujours en vigueur des systèmes de communication par satellite parmi les navires d’observation bénévoles de l’OMM,
4. Les améliorations constantes en matière de réception des observations océanographiques et de météorologie maritime fournies par des navires en mer grâce à l’utilisation accrue des RMSS de l’IMO,

**Ayant à l’esprit** que plusieurs Membres autorisés à accéder aux RMSS de l’appel de groupe amélioré continuent d’accepter des messages météorologiques et océanographiques de navires présentant un intérêt général pour tous les Membres de l’OMM,

**Notant** que l’accès à une couverture Internet ininterrompue se développe rapidement sur les navires de mer et qu’en raison de l’évolution des RMSS de l’OMI vers des fonctionnalités tirant profit du Web, les navires ont moins besoin d’envoyer des observations par l’intermédiaire des RMSS de l’OMI avec le code spécial d’accès 41,

**Notant** également l’importance de la redistribution des observations en temps voulu et les coûts associés à cette dernière,

**Prie instamment:**

1) Les Membres ayant des responsabilités ou des exigences en matière de fourniture d’avis et de prévisions météorologiques pour la sécurité de la vie humaine et des biens en mer d’étudier attentivement les services proposés par l’ensemble des prestaires de RMSS de l’OMI dans le but de diffuser des renseignements sur la sécurité maritime pour la navigation et de lui faire part de leurs expériences à cet égard, y compris tout problème éventuel, au profit des autres Membres;

2) Les Membres autorisés à accéder aux RMSS de l’appel de groupe amélioré d’en tirer profit au maximum afin d’améliorer les alertes précoces en mer en exploitant tous les prestataires agréés par l’OMI;

3) Les Membres assurant le fonctionnement des stations terriennes terrestres de continuer d’accepter les messages météorologiques et océanographiques de navires transmis via ces stations, à titre gratuit pour les navires utilisant la procédure de numérotation rapide relative au code spécial d’accès 41, jusqu’à ce que ce protocole ait été officiellement supprimé;

4) Les Membres de s'engager à échanger des données fondamentales sur l'océan comme cela est prévu dans la politique unifiée de l'OMM en matière de données, ce qui contribue directement à l'apport des informations nécessaires à l'élaboration d'alertes et de prévisions et à l'amélioration de la prévision de celles-ci, aux fins de la sauvegarde des personnes et des biens en mer et le long des côtes ainsi que des interventions en cas d’urgence maritime *[Président du SC-MMO; P/SERCOM]*;

5) Les Membres des régions où la couverture élargie des RMSS a entraîné des changements notoires dans la manière de recueillir les données et de distribuer les messages météorologiques ainsi que les observations de navires, d’élaborer des accords interrégionaux, régionaux, sous-régionaux ou bilatéraux pour le partage des informations, selon les besoins;

6) L’ensemble des Membres concernés de faire tout leur possible pour assurer la redistribution en temps voulu des messages d’observation transmis via les RMSS de l’OMI aux pays situés dans les zones d’où proviennent ces messages;

**Demande** à son président, avec l’aide du président de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM), de continuer de prodiguer des conseils sur les questions techniques et administratives qui peuvent se poser dans le cadre de l’utilisation étendue des RMSS de l’OMI à l’échelle mondiale;

**Demande** à la Secrétaire générale de poursuivre les consultations avec le Groupe de coordination des services d’appel de groupe amélioré de l’OMI sur l’utilisation des RMSS de l’OMI pour la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime aux navires ainsi que pour la transmission des messages océanographiques et de météorologie maritime des navires, et de tenir les Membres pleinement informés de tout nouveau développement important à cet égard, y compris la disponibilité d’autres méthodes de transmission gratuites.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_